

Message du Conseil communal au Conseil général n° 202 du 27 février 2023

OBJET : Prendre connaissance et statuer sur l'extinction partielle de l'éclairage public

1. Préambule

L'économie d'énergie est certainement la thématique ayant suscité le plus de réactions lors de la seconde moitié de l'année dernière.

Il semble aujourd'hui que le pire soit évité et que la Suisse traversera la crise énergétique préservée de restrictions.

Ceci dit, la question de l'extinction de l'éclairage public a déjà été abordée par la motion N°15 du 12 décembre 2018 par le groupe PCSI alors intitulée « Extinction de l'éclairage public, Haute-Sorne se doit de réagir ».

Plus récemment, en fin d'année dernière, le Service cantonal des infrastructures adressait un courrier à l'intention des Autorités communales les invitant à se pencher sur la question des économies d'énergie en agissant sur l'éclairage public.

2. Considérations générales

Outre les économies d'énergie, il en est de même sur le plan financier, cependant dans une mesure limitée.

La problématique environnementale n'est pas des moindres en matière de pollution lumineuse, nocive pour la faune nocturne notamment.

A partir de 2018, l'entier du parc de luminaires de notre commune a été renouvelé et remplacé par des luminaires LED équipés d'une technologie radio pilotée. A fin 2020, ce sont environ 1600 luminaires de nouvelle génération qui étaient alors en service.

En termes d'économies, nous pouvons constater une baisse de la consommation d'énergie de plus de 70%.

Consommation d'énergie de l'éclairage public communal en KWh										
Dates de à	01.2012 - 12.2012	01.2013 - 01.2014	02.2014 - 01.2015	02.2015 - 01.2016	02.2016 - 02.2017	03.2017 - 01.2018	02.2018 - 01.2019	02.2019 - 01.2020	02.2020 - 12.2020	01.2021 - 12.2021
KWh	679 731	813 334	800 300	856 181	832 238	843 276	732 174	361 116	224 754	224 754
									moyenne sur 2 ans car relevés perturbés pendant la pandémie	

En termes financiers, le coût de l'électricité consommée par nos installations d'éclairage public avoisinait CHF 190'000.- en 2016 et 2017. Cette charge est passée à CHF 65'000.- en 2020 et 2021 bien que le parc ait été étendu d'environ 1500 à 1600 luminaires (1592 radio pilotés). Pour mémoire, le système radio piloté permet de varier l'intensité lumineuse en fonction d'un horaire établi.

Actuellement, les abaissements sont programmés comme suit :

- dès la nuit tombée et jusqu'à 21h, puissance à 100% ;
- entre 21h et 23h abaissement de 25% pour une puissance à 75% ;
- entre 23h et 5h abaissement supplémentaire de 25% pour une puissance à 50% ;
- dès 5h et jusqu'à l'extinction, retour à pleine puissance.

Quelques rues, principalement celles dont les installations ont été commandées par le Service des infrastructures ou les sections propriété des routes nationales sont équipées du système dynamique qui adapte l'intensité aux passages des usagers.

3. Considérations particulières

Notre système radio piloté est programmable en 12 groupes distincts dans lesquels chaque luminaire est attribué en fonction du scénario qui le concerne.

Notre commune participe à l'action Earth Hour depuis quelques années maintenant. Elle est organisée par le WWF et consiste à éteindre l'éclairage public durant une heure à partir de 20h30, en général le dernier samedi du mois de mars.

Dans le cadre de cette participation, le Service des infrastructures a demandé le maintien de l'éclairage au droit des passages pour piétons.

Le canevas de programmation maintient dès lors l'éclairage dimé ou dynamisé sur 126 luminaires. Le solde (environ 1475) passe en mode éteint.

Une extinction d'une durée de 6h soit de 23h à 5h du matin alors que la puissance est abaissée à 50% permettrait une économie potentielle de 12% de l'énergie totale consommée sur une année. En terme financier, le gain est difficilement chiffrable, certaines charges étant fixes et par conséquent indépendantes de la consommation.

Notons ici que les éclairages des clochers ne sont pas encore équipés de la technologie radio pilotée.

Précisons également qu'il s'agira de veiller à éviter que la diminution de l'éclairage public ne soit partiellement compensée par des installations domestiques, ce qui péjorerait alors l'objectif environnemental escompté.

4. Délai de réalisation/Procédure

Le scénario étant déjà programmé pour l'action Earth Hour, il suffit de l'étendre à l'ensemble du parc. Ceci représente une formalité pour le personnel communal concerné.

Une consultation formelle du Service des infrastructures doit être réalisée avant la mise en application d'une quelconque modification de fonctionnement.

Le Service des infrastructures, section des routes nationales, a repris la programmation des luminaires lui appartenant, à savoir, la jonction de Bassecourt, y compris les luminaires du rond-point de la rue Abbé Monnin ainsi que la jonction de Glovelier y compris le giratoire de la rue de la Transjurane. Il s'agira de déterminer dans quelle mesure les actions d'extinctions communales pourront être étendues ou non à leurs luminaires.

5. Coût des travaux et/ou études

Aucune étude ni aucun frais particulier ne sont à prévoir. Quelques heures de travail au sein du personnel communal concerné et dévolues à l'obtention des positions du Service des infrastructures ainsi qu'à la programmation du système de gestion sont à prévoir.

6. Considérations financières

Projection établie sur la base des dépenses d'approvisionnement d'électricité pour l'éclairage public de l'année 2021. (pour 2022 manque le 4^{ème} trimestre)

Désignation	Montant en CHF
+ Coût total approvisionnement 2021 (compte 6156.31204.00)	64'577.45
- Part estimé des frais fixes facturés (env. 15%)	-9'577.45
= Coût de l'électricité facturé au kWh (énergie et taxes)	55'000.00
Economie potentielle, env. 12 %	6'600.00

Tableau 1 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

7. Préavis des autorités

Le Conseil communal préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à accepter le message tel que présenté.

Haute-Sorne, le 1^{er} février 2023

Au nom du Conseil communal	
Le Président	Le Chancelier
Eric Dobler	Raphaël Mérillat